

QUESTIONS DIVERSES

AFFAIRE N° 34/2/

O B J E T : Fonds routier 1981 - Répartition des crédits.

LE MAIRE DONNE LECTURE DU RAPPORT

Mes dames, Messieurs et Chers Collègues,

Je vous demande d'entériner la décision prise par la commission des travaux publics concernant le programme de voirie urbaine 1981.

Ce programme est financé de la façon suivante :

- Subvention Fonds routier	2 189 489,30 F
- Emprunt C.D.C.	4 400 000,00 F
	<u>6 509 489,30 F</u>

et se répartit comme suit :

1°) Opérations sur Fonds routier.

- Chemin Tessan	300 000,00 F
- Jonction CD 44/ex. RN 2	600 000,00
- Quai Est (rue de la Bou- langerie)	400 000,00
- Route de Montgaillard	800 000,00
	<u>2 100 000,00 F</u>

2°) Opérations sur emprunt C.D.C.

- Rue Monthyon	400 000,00 F
- Aménagement des voies ur- baines (enrobé à chaud)	650 000,00
- Jonction CD 44/RN 2	200 000,00
- Régie communale	2 000 000,00
- Voie d'accès au cime- tière de Ste Clotilde	150 000,00
- Acquisition de terrains	1 000 000,00
	<u>4 400 000,00 F</u>

TOTAL GENERAL

6 500 000,00 F

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues, Je vous demande votre avis.

LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE LE RAPPORT A L'UNANIMITE

\*

\*

\*

Reçu de la Préfecture  
1/0 D...